



Affectations des stagiaires 2015-2016 Mémo calendrier



Dates	Actions
Du 4 mai au 15 juin 2015 (midi)	<p>Saisie des vœux sur SIAL :</p> <ul style="list-style-type: none">-pour les demandes de report-pour les choix d'académies pour les lauréats 2015 qui peuvent exprimer un choix .-pour les lauréats des sessions antérieures en report de stage <p>Chaque candidat procède à une saisie pour chaque concours auquel il est admissible ou admis.</p> <p>Les inscrits en M1 en 2014-2015 doivent déposer sur SIAL durant cette période un scan de leur attestation d'inscription (PDF, 500 Ko maxi)</p> <p>Accès à SIAL</p> <p>Dispositif d'aide de la DGRH au 01.55.55.54.54</p>
19 juin 2015	<p>Date limite d'envoi des pièces justifiant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Votre situation professionnelle antérieure fonction titulaire, contractuel de l'EN, enseignant du privé, EAP, titulaire de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)- Les modifications s'il y en a à faire) de votre situation professionnelle <p><i>Justificatifs : voir le détail dans l'Annexe F du BO</i></p> <p>Date limite d'envoi des demandes :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'affectation en CPGE ou STS- d'affectation dans la même académie de deux lauréats mariés ou pacsés- d'option pour l'enseignement privé, contrat d'engagement ou agrément <p><i>NB : Les courriers sont à adresser à la DGRH/B2-2</i></p>
30 juin 2015	<p>Date limite pour que votre mariage ou PACS soit pris en considération pour la demande de rapprochement de conjoint.</p>
Du 2 au 9 juillet 2015	<p>Résultats d'affectation</p> <p>Demande de révision de l'affectation possible uniquement à : dgrhb2-2laureats@education.gouv.fr</p>
Dès les résultats d'affectations	<p>Envoi des pièces justificatives pour justification des situations :</p> <ul style="list-style-type: none">- de rapprochement de conjoints- de rapprochement de la résidence de l'enfant- de deux lauréats conjoints en mutation simultanée- d'ex-contractuel de l'Education nationale- de fonctionnaire titulaire (toutes FP)- de handicap- d'affectation vers un département d'outre-mer <p>Envoi des pièces justificatives pour justification d'inscription en M2, de titres, diplômes et certificats exigés à la nomination.</p>

	<i>NB : courrier à adresser au Rectorat d'affectation</i>
30 septembre 2015	Date limite d'envoi du certificat du médecin agréé spécialiste du handicap attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées pour les travailleurs handicapés bénéficiaires de l'obligation d'emploi. <i>NB : courrier à adresser au Rectorat</i>
1^{er} novembre 2015	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de Doctorant contractuel ou d'ATER. <i>NB : courrier à adresser à la DGRH/B2/2</i>

Coordonnées du SE-UNSA Toulouse :

19 boulevard Silvio Trentin
31200 Toulouse
05.61.14.72.72

Coordonnées de la DGRH/B2-2 :

Direction générale des Ressources Humaines B2-2
72 rue Regnault
75243 Paris CEDEX 13

Coordonnées du Rectorat :

Rectorat de l'académie de Toulouse
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Le mot d'Ariane

Devenir stagiaire c'est déjà mettre un pied dans ta future vie d'enseignant. Une vie professionnelle pas toujours très claire mais très riche.

Le SE-Unsa est là pour t'accompagner dans cette première étape.

Mon premier conseil : remplis ta [fiche de suivi](#) afin que nous puissions garder un œil sur ta situation lorsque les affectations se feront.

Si tu penses que notre action est une véritable aide et que tu souhaites nous soutenir, rejoins-nous en adhérant [ici](#).

Plus nombreux, nous serons plus forts pour défendre tes droits !

Ariane Cortay, SE-Unsa

Secrétaire académique "Débuts de carrière"

05.61.14.72.74



Utile avant tout !

